



annulation de la mention sur B2 du casier judiciaire

Par **dora22**, le **04/10/2009** à **17:48**

j'ai été condamné puis obtenu l'annulation de cette mention au B2.

Comment s'assurer que l'administration a bien effacé cette mention car je dois travailler ds l'administration. De +, quel est le delai (5 ou 10 ans) pour pouvoir obtenir que cette condamnation s'efface et comment faire?

Merci pour votre aide

Par **cram67**, le **05/10/2009** à **10:58**

Afin de vérifier que la mention a bien été effacée de votre B2, vous rédigez un courrier à l'attention des services compétants de Nantes, en y joignant la décision du juge, afin d'en demander l'état.

Votre infraction reste malgré tout enregistrée pour 5 ans dans les fichiers de la police nationale.

Par contre, votre mention restera à vie dans la chaîne pénale, consultable par les magistrats. L'effacement demandé ne concerne que le bulletin n°2, en aucun cas votre condamnation sera totalement effacée des fichiers.